

EN BELGIQUE, 30 MILLIONS D'EUROS
D'AVOIRS TUNISIENS ET LIBYENS ONT ÉTÉ GELÉS

Où sont les magots des dictateurs déchus?

Les milliards noirs des kleptocrates ont-ils du souci à se faire? Après le gel des avoirs des dictateurs arabes déchus ou menacés vient le temps des procédures. Mais faute de moyens, d'empressement des banques ou de volonté politique, la restitution des fonds gelés aux pays spoliés est souvent difficile.

VALÉRY HALLOY

La scène est fascinante. Quelques heures après la fuite du président tunisien Ben Ali, la télévision dévoile presque en direct du palais présidentiel ici une fausse bibliothèque bourrée de billets en grosses coupures, et là, derrière un miroir, un coffre débordant de colliers de perles, de diamants et autres montres de haute joaillerie. Ce «trésor» spectaculaire n'est pourtant que la partie émergée de la fortune du clan Ben Ali. Car en additionnant ses participations dans des entreprises tunisiennes, les comptes en Suisse, les hôtels particuliers en Argentine, à Dubaï, au Canada ou encore en France, la fortune amassée par l'ancien président à vie tunisien s'élèverait à 5 milliards de dollars!

Colossale? Une paille au regard de la fortune de la tribu Moubarak, estimée entre 40 et 70 milliards de dollars. De quoi passer encore de confortables années à Charm el-Cheik, où l'ancien président égyptien est désormais exilé. Que dire alors du bas de laine accumulé par Kadhafi? Les estimations l'évaluent à quelque 120 milliards de dollars.

Bien que les chiffres soient astronomiques, les despotes-kleptocrates du printemps arabe ne font finalement que s'inscrire dans la longue lignée des Saddam Hussein, Shah d'Iran, Suharto, Fujimori, Omar Bongo, Laurent Gbagbo, Jean-Claude Duvalier, Mobutu Sese Seko, Ferdinand Marcos... Chaque année, selon la Banque mondiale, de 20

à 40 milliards de dollars d'avoirs mal acquis continuent de quitter les pays en développement pour être dissimulés sur les places financières internationales et autres paradis fiscaux.

Dans la foulée des révolutions arabes, et dans un élan encore imparfait, les Etats-Unis et l'Union européenne ont ordonné le blocage des fonds de plusieurs potentats. Un signal politique qui suscite de multiples débats.

**LE DICTATEUR
LIBYEN
KADHAFI**
Son bas
de laine est
estimé à
120 milliards
de dollars.



Pourquoi cet argent devenu subitement sale n'est-il gelé qu'au moment de la chute du régime? Le gel des avoirs est-il efficace? Qu'advient-il des fortunes accumulées, une fois le dictateur tombé?

Les Etats spoliés par les régimes déchus peuvent-ils espérer le retour des richesses planquées à l'étranger?

L'arsenal du gestionnaire d'argent sale

L'efficacité du gel des avoirs nous mène sur un terrain miné, car forcément politique. En outre, en dépit d'un arsenal juridique renforcé au niveau européen et international ces dernières années, son action reste mitigée. D'autant que la traçabilité des fonds détournés est de plus en plus com-

plexe: de mieux en mieux conseillés, les tyrans utilisent désormais toutes les ficelles du bon gestionnaire d'argent sale. Histoire d'échapper au contrôle et de brouiller les pistes, les avoirs sont ainsi dissimulés sous des prête-noms, sociétés coquilles, sociétés *off-shore*, fondations, holdings ou fonds d'investissements opaques. Un exemple? Fin des années 1980, le cabinet Kroll, chargé par les Etats-Unis de traquer la fortune de Saddam Hussein, estimait que le clan du Raïs détenait jusqu'à 40 milliards de dollars sur plus de 2.100 comptes bancaires et dans 400 entreprises fictives, dispersés dans une cinquantaine de pays. «Non seulement l'identification des biens volés est problématique car ils sont, par nature, secrets et difficiles à suivre, mais en outre, plus le temps s'étire pour identifier les avoirs volés, plus la probabilité augmente de les voir transférés hors de portée des enquêteurs», assure Nienke Palstra, de l'ONG Transparency International.

De fait, lorsque la traque se fait plus pressante, de nombreux dictateurs réorganisent leur patrimoine à la vitesse de l'éclair. En un clic, le capital change de paradis fiscaux, échappant ainsi à la confiscation. Ce genre de pratique reçoit parfois la bénédiction des banques. «En

5.770

PEP

C'est le nombre de «Personnes exposées politiquement» en Belgique. Avant de leur ouvrir un compte, le banquier doit effectuer un examen scrupuleux de leurs avoirs. But: ne pas se rendre coupable de blanchiment.

1988, la Citibank ouvrait des comptes pour les fils du président nigérian Abacha, alors que l'on soupçonnait que le général gérait sa fortune via des trafics de drogues, explique l'ONG CCFD-Terre Solidaire. Pour faciliter les transferts de fonds, ses fils bénéficièrent de trois comptes virtuels et d'une société *off-shore* mise en place par la Citibank. ➔

REUTERS

Quatre cas de restitution



Saddam Hussein

Saddam Hussein. Tout au long de ses 25 années de règne sans partage sur l'Irak, l'ex-Raïs aurait détourné jusqu'à 40 milliards de dollars. Une fortune qu'il aurait utilisée pour réaliser de fructueux placements financiers en Suisse; dans des hôtels au Maroc; des investissements en Mauritanie, au Yémen et en France. Le régime irakien avait mis en place un système de sociétés écrans, fondations et trusts dans des paradis fiscaux et judiciaires, lui permettant de transférer et blanchir l'argent sale en toute impunité. Au final, quelque 2,2 milliards de dollars d'avoirs irakiens ont été restitués au Fonds de développement pour l'Irak.

Ferdinand Marcos. Le 10^e président des Philippines, qui a dirigé le pays de 1965 à 1986, aurait mis la main sur 10 milliards de dollars. En août 2003, après 17 ans de procédures judiciaires, le procureur de Zurich débloque 658 millions de dollars et les restitue au gouvernement philippin. Notons encore que les héritiers de l'ancien dictateur coulent des jours heureux. Son fils, Ferdinand Junior, est gouverneur de la province d'Icolos Norte, et sa fille Imee, députée. Quant à leur mère, l'inénarrable Imelda, elle profite du magot laissé par son défunt époux, après avoir échappé à une peine de prison pour corruption, et... elle a fait cadeau à une banlieue de Manille d'un musée où sont exposées quelques-unes de ses fameuses 3.000 paires de chaussures...



Ferdinand Marcos (en 1985)



Alberto Fujimori

Alberto Fujimori. Entre 1990 et 2000, celui que l'on surnommait «l'Empereur» du Pérou aurait détourné plus de 600 millions de dollars. La calculatrice de la Banque mondiale chiffrera pour sa part à plus de deux milliards de dollars les avoirs volés dans les caisses de l'Etat. Dès la chute de «l'Empereur», les avoirs de Fujimori ont été gelés dans différents pays: 20 millions de dollars aux Etats-Unis; 1,5 million de dollars au Mexique; 64 millions de dollars sur l'île de Grand Cayman; 140 millions de dollars en Suisse; 1 million de dollars au Luxembourg; 2 millions de dollars au Panama et 18 millions de dollars au Pérou. Malgré les efforts de la justice et de la société civile péruvienne, à peine plus de 160 millions de dollars ont été restitués à ce jour.

Pavlo Lazarenko. C'est le recordman du monde du détournement de fonds et du blanchiment d'argent sale! Premier ministre de l'Ukraine entre mai 1996 et juillet 1997, Pavlo Lazarenko aurait détourné plus de 800 millions de dollars! Pour réaliser son pillage, l'homme avait mis en place un gigantesque système d'extorsion de fonds publics. Il a aussi détourné de l'argent versé par le FMI à l'Ukraine et l'a investi dans des bons d'Etat très spéculatifs. Le bénéfice, estimé à 200 millions de dollars, aurait ensuite été déposé sur des comptes belges et suisses. A l'heure actuelle, seule la Suisse a restitué 6,6 millions de dollars à l'Ukraine et 80 millions de dollars sont encore bloqués sur des comptes de l'île d'Antigua, un paradis fiscal situé dans les Petites Antilles.



Pavlo Lazarenko

Même après la mort du dictateur, alors que les poursuites judiciaires étaient engagées, la Citibank facilita le transfert de 39 millions de dollars de Londres vers la Suisse, transfert effectué par ses fils et encaissable immédiatement.»

Ce n'est pas la seule possibilité qui s'offre aux chefs d'Etat incriminés. «L'achat de diamants, d'or ou d'œuvres d'art, dont la valeur reste forte et stable, échappe à la surveillance des autorités vu qu'ils s'échangent sur des marchés gris et noirs», pointe Michaël Dantin, docteur en criminologie de l'Université de Liège. Ainsi par exemple, Moussa Traoré, lorsqu'il était président du Mali, exploitait à merveille le transport de métal jaune. A en croire le journaliste Philippe Madelin dans son ouvrage *L'or des dictatures*, Moussa Traoré effectua, entre février 1985 et août 1987, quelques 169 chargements d'or qui transitèrent du Mali à la Suisse via Bruxelles.

Pour éviter ces fuites de capitaux, le gel des avoirs peut être activé dans trois cas: les conflits et troubles politiques locaux, le terrorisme et la prolifération nucléaire.

Le blocage des opérations financières de chefs d'Etat fait souvent suite à la rédaction de résolutions internationales et à des avancées sur trois fronts: celui de la diplomatie, pour aboutir à des mesures homogènes; celui du renseignement, pour identifier les personnes physiques/morales jouant un rôle dans la fuite de capitaux; le front militaire, car les fonds peuvent servir au financement de conflits armés. Problème: le dispositif contient des «trous noirs» dans lesquels les capitaux s'engouffrent. Ainsi par exemple, les organismes internationaux comme le Groupe d'action financière (Gafi) et le Groupe d'Etats contre la corruption (Greco) veillent à ce que les standards en vigueur dans les différents Etats soient analogues mais la mise en œuvre des sanctions reste encore disparate: l'application dépend de chaque système juridique.

La procédure belge comporte des failles

Les résolutions internationales de gel administratif sont exceptionnelles mais on peut bloquer des fonds suspects via un autre processus. En Belgique, cette procédure est lancée à l'initiative de la

Cellule de traitement des informations financières (CTIF). Censée être informée en permanence par les institutions financières de transactions financières douteuses, la CTIF peut, dans les cas urgents, bloquer les opérations financières pour une durée de deux jours ouvrables maximum. Bien que limité dans le temps, ce gel en urgence s'avère crucial pour empêcher que les fonds ne s'évaporent. «La Belgique n'est pas un paradis fiscal mais elle se profile comme une plate-forme de transit idéale pour faire circuler l'argent dans des montages *off-shore*», confie Chantal Hébette, présidente de Transparency International Belgium.

A défaut de gel administratif et de gel en urgence, la CTIF peut aussi alerter le procureur du Roi compétent ou le procureur fédéral pour effectuer des saisies conservatoires. Le parcours judiciaire belge peut aussi débiter sur la base d'une plainte avec (éventuellement) constitution de partie civile ou dans le cadre de la coopération judiciaire internationale. Toutefois, il va sans dire que les magistrats n'agissent pas sans plainte de l'Etat spolié ou sans le feu vert des Nations unies et du Conseil européen. Poursuivre un chef d'Etat étranger en exercice pour blanchiment aurait en effet de quoi provoquer une crise diplomatique.

Le système n'est cependant pas infailible. «La procédure contient de véritables vides juridiques tant au début qu'à la fin du parcours», explique Laure du Castillon, substitut du procureur du Roi de Bruxelles en charge des dossiers tunisien et égyptien. En effet, les mesures de gel décidées au plan national ou régional diffèrent fondamentalement de celles des Nations unies sur le plan juri-



LES EX-DICTATEURS ÉGYPTIEN MOUBARAK ET TUNISIEN BEN ALI
Une fortune estimée entre 40 et 70 milliards de dollars pour le premier et à quelque 5 milliards de dollars pour le second.

dique, au niveau de la prise de décision comme au niveau de l'exécution.

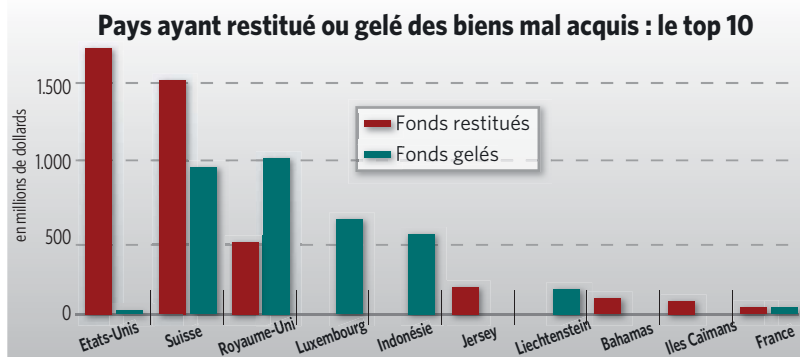
A l'initiative du Parquet de Bruxelles, une *taskforce* a récemment été mise sur pied au secrétariat général d'Interpol à Lyon pour améliorer le système. Comment? «En assurant mieux l'identification des personnes à surveiller (ce qui empêche le gel d'avoirs qui appartiennent à des homonymes); en améliorant la coordination des messages transmis; enfin, en communiquant les cas semblables découverts dans d'autres pays», résume Laure du Castillon.

Qui est une PEP ?

Une autre difficulté est l'identification des comptes à risques. Au sein des banques et des assureurs, ce sont sur-

tout les «Personnes exposées politiquement» (PEP) qui font l'objet d'une attention particulière. La définition d'une PEP est très large. Elle peut inclure un bourgmestre d'un petit village wallon comme un conseiller juridique de Barack Obama, ainsi que les membres directs de leur famille ou des personnes qui leur sont étroitement associées. Sans compter que la notion de PEP varie selon le pays d'établissement de l'institution financière.

Pour analyser les fonds financiers de ces PEP, le filtre bancaire est mis en place lors de la déclaration du client, selon des recherches propres ou via des bases de données externes — comme celle de World-Check, qui contient 1,3 million de noms, ou Factiva Dow Jones, qui englobe 810.000 références. Chez nous, une de ces bases de données commerciales dévoile que la Belgique compterait 5.770 fonctions PEP de tous niveaux (y compris les hauts fonctionnaires et parlementaires de l'Union européenne et des hauts fonctionnaires d'organisations internationales) et plus de 1.300 membres de leurs familles ou personnes associées. «Ces bases de données ne sont utilisées qu'à défaut de mise à disposition, par les autorités belges ou européennes, d'une liste plus pertinente des PEP à suivre», précise-t-on au sein d'une banque.



➤ A la CTIF, de 2009 à avril 2011, six dossiers présentant un lien avec des PEP ont été transmis pour un montant total de blanchiment s'élevant à 7,3 millions d'euros. «Tous ces dossiers ont été transmis au Parquet de Bruxelles et classés, à l'exception d'un qui a été transmis pour disposition à une autorité judiciaire étrangère», note un inspecteur du CTIF.

Trente millions d'euros d'avoires gelés en Belgique

Si la Suisse est à la pointe dans le blocage préventif des fonds de dictateurs — elle a gelé les avoires du clan Ben Ali cinq jours après son départ et les avoires d'Hosni Moubarak une demi-heure à peine après sa démission — le parquet de Bruxelles se défend bien. A l'heure actuelle, quatre dossiers tunisiens sont ouverts et des réquisitoires bancaires épluchant des comptes sont en cours. Si plus d'un million d'euros avait été saisi dans les premières heures, cette somme vient d'être restituée après vérifications sur son origine et ses bénéficiaires. A ce jour, seul un immeuble bruxellois appartenant au clan Ben Ali est saisi de façon conservatoire.

Concernant les avoires belges d'Hosni Moubarak, peu d'informations filtrent. Si l'ambassade d'Egypte à Bruxelles se tait dans toutes les langues, certaines sources nous confirment qu'elle a transmis une liste de 14 noms d'anciens fonctionnaires et proches de Moubarak au ministère luxembourgeois des Affaires étrangères. S'agit-il d'administrateurs

Fin mars, c'était au tour d'opposants libyens de dénoncer au parquet fédéral belge de nombreux mouvements de fonds suspects sur un compte de la KBC ouvert par des proches du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. Selon les plaignants, le clan Kadhafi aurait transféré récemment des sommes importantes vers le Tchad et le Soudan.

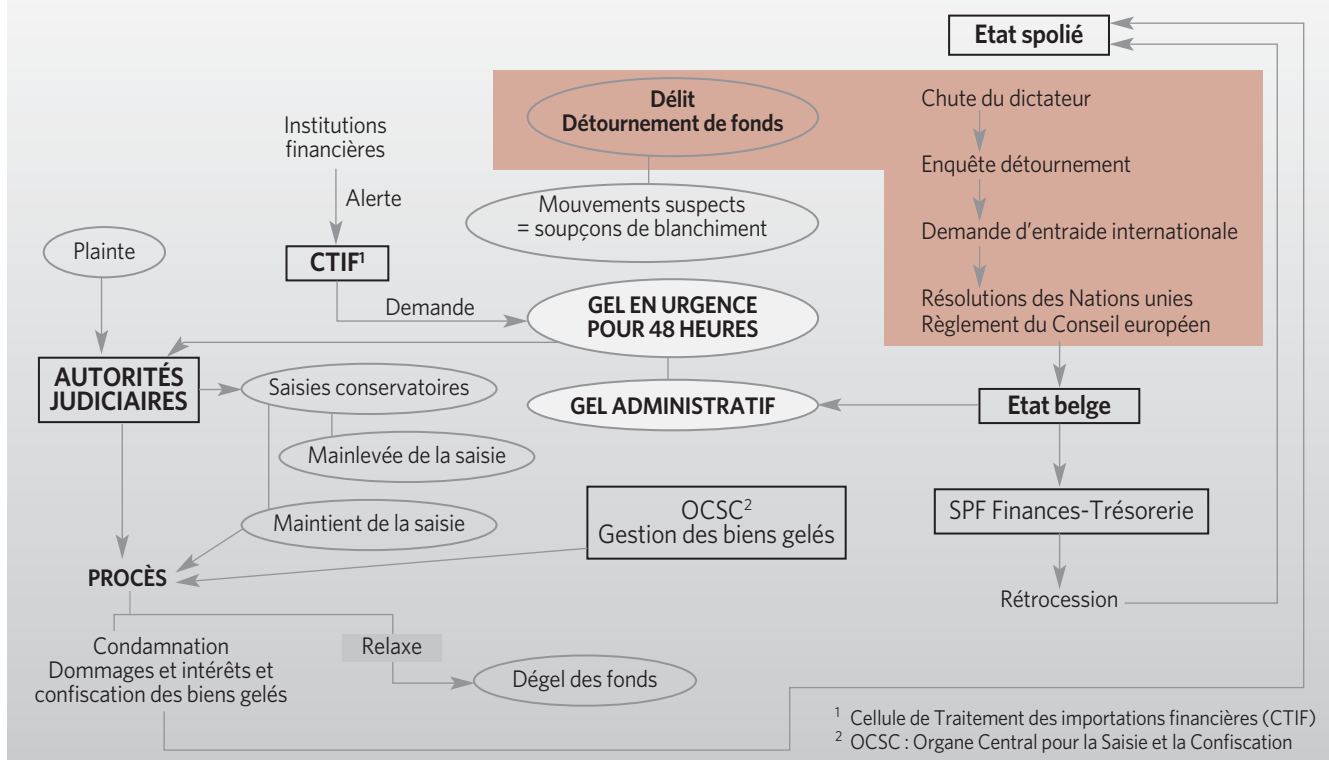
«Entre 1 et 4 % des avoires détournés sont restitués aux populations volées.»

de la société de droit luxembourgeois Egypt Trust, au conseil d'administration de laquelle siégeait Gamal Moubarak, fils cadet de l'ex-président égyptien?

Dans l'affirmative, cela nous ramènerait vers la Belgique car, fondée en 1996, la société d'investissement Egypt Trust est domiciliée et mandatée auprès de la Kredietrust Luxembourg, filiale de la KB Lux, qui, elle-même, fait encore partie de l'organigramme de la banque flamande KBC.

Pour l'heure, le blocage des avoires constitue avant tout une mesure préventive. Personne ne sait en effet ce que l'on trouvera dans les coffres des banques. En attendant, Carl Devlies, le secrétaire d'Etat à la coordination de la lutte contre la fraude, dévoile le montant des avoires bancaires gelés chez nous jusqu'à présent: «Les cinq dossiers tunisiens et libyen ouverts en Belgique représentent une somme globale de 29,2 millions d'euros.»

LA PROCÉDURE BELGE DE GEL DES AVOIRS



Renverser la charge de la preuve

Mais qu'advient-il des avoirs gelés? Les intérêts continuent-ils de courir jusqu'à la fin du blocage? Quelle gestion adopter pour des portefeuilles d'actions et autres investissements dont la valeur est susceptible de décliner? Du côté de Febelfin, la fédération du secteur financier, on assure que la notion de gestion «en bon père de famille» n'est plus de mise durant la période de gel. C'est confirmé par certains établissements bancaires, même si d'autres murmurent que la gestion active d'un portefeuille est possible «au cas par cas».

L'avenir des avoirs gelés n'est pas très clair non plus. Car qui dit dégel des avoirs ne dit pas forcément restitution immédiate des fonds détournés. Bien que la convention de Mérida, entrée en vigueur en 2005, fixe la règle, le manque de moyens financiers de l'Etat spolié ou l'absence de volonté politique ralentissent la restitution. Parfois, cela va très loin, par exemple dans le cas du Congo: le gouvernement congolais a tellement rechigné à demander la restitution des avoirs de Mobutu que la Suisse, contrainte par ses limites législatives, a rendu à la famille de l'ancien dictateur les 7,7 millions de francs suisses (6 millions d'euros) qu'elle avait gelés...

Pas étonnant dès lors que la restitution des fonds vers les pays spoliés reste marginale. Au cours des 15 dernières



CARL DEVLIES, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

«Les cinq dossiers tunisiens et libyens ouverts en Belgique représentent une somme globale de 29,2 millions d'euros.»

Libye-Tunisie-Egypte: 463 millions d'euros dans les banques belges

D'après des statistiques de la Banque nationale de Belgique (BNB), les banques et établissements financiers belges détenaient, fin décembre de l'année dernière, 463,6 millions d'euros de créances auprès de contreparties libyennes, tunisiennes et égyptiennes (institutions financières, entreprises, particuliers). Tel est le montant en provenance des pays en question et enregistré dans le bilan des banques belges. En l'état, il est impossible de savoir quelle partie de cette somme a été octroyée directement ou indirectement aux clans des dictateurs arabes. Les

463,6 millions d'euros n'équivalent pas à l'argent volé des dictateurs mais peuvent l'englober.

Autre mystère: la forme de ces fonds. S'agit-il de dépôts de liquidités, de fonds en actions, de prêts interbancaires, ou encore de financements obligataires? La BNB ne le précise pas. Notons que ce chiffre ne prend pas en compte les prises de participations dans des groupes cotés ou les investissements immobiliers.

Cette exposition des banques belges est cependant relativement marginale. Par exemple, les banques françaises abritent quant à elles 8 mil-

liards de dollars d'avoirs libyens. Les établissements suisses hébergent, eux, 2,7 milliards d'euros d'avoirs égyptiens.

Très étonnante est la part du passif (dépôts des clients, prêts, endettement...) des banques belges auprès des trois pays évoqués. Au total, le passif bancaire belge auprès de la Libye s'élève à 1,2 milliard d'euros. Auprès de l'Égypte, le total du passif ne s'élève qu'à 353.460 euros et 118.965 euros auprès de la Tunisie. Notons que la majeure partie de ces montants se retrouvent dans les trois principales banques du pays, KBC en tête.

années, seuls 5 milliards de dollars ont été restitués (*lire «Quatre cas de restitution», p. 34*). «En moyenne, entre 1 et 4 % des avoirs détournés sont restitués aux populations volées alors que les sommes en jeu sont considérables: entre 105 et 180 milliards de dollars pour une trentaine de despotes», confie Mathilde Dupré, chargée de Plaidoyer financement du développement au sein de CCFD-Terre Solidaire. Et ironie de l'histoire, c'est de Suisse, pourtant reine du secret bancaire, que les rares fonds ont été restitués.

Il faut dire qu'une fois le régime dictatorial tombé, ce sont d'interminables et onéreux procès qui prennent le relais pour déterminer à qui appartient l'argent. Il est évidemment nécessaire de produire des preuves que ces biens ont été mal acquis dans les deux pays, d'origine et de destination. Dès lors, vu les circuits de financement opaques utilisés par les dictateurs et face aux législations anti-blanchiment encore trop

disparates, les kleptocrates n'ont pour l'heure guère de souci à se faire pour leurs vieux jours. A moins que la toute récente «loi sur la restitution des avoirs illicites», dite loi Duvalier du nom de l'ex-dictateur haïtien, appliquée par la Confédération helvétique, change la donne au niveau mondial. Car il s'en est fallu de peu que Jean-Claude Duvalier récupère, en 2010, les 6 millions de francs suisses gelés pour cause de prescription. Pour éviter ce camouflet, le législateur suisse s'est empressé de faire entrer en vigueur, le 1^{er} février dernier, une loi permettant aux futurs Etats spoliés «désargentés», comme Haïti, de récupérer leurs avoirs sur demande même s'ils ne sont pas capables de mener à bien la procédure judiciaire, mais leur permettant aussi de renverser la charge de la preuve. C'est désormais au dictateur de prouver que l'argent gelé a été gagné légalement. Encore une (petite) révolution. Judiciaire cette fois. ©